



Optimiser son départ

LE TAUX PLEIN, PAS UNE FATALITÉ

Le taux plein, c'est l'idéal théorique vers lequel il faut tendre pour percevoir la retraite maximale. Dans les faits, il n'est pas toujours rentable d'être jusqu'au-boutiste. Faites vos comptes en intégrant bien tous les paramètres.

Les Français ont une vision anxieuse de la retraite. Leur grande crainte est de subir une baisse de revenus, de devoir faire face à davantage de charges, de connaître une réduction de leur pouvoir d'achat, donc une détérioration de leur train de vie. Pour limiter la perte financière, nombreux sont ceux qui tentent de retarder au maximum le départ à la retraite. Leur stratégie est d'aller jusqu'à l'âge du taux plein (retraite sans minoration) et même de poursuivre au-delà. Pour mémoire, l'âge du taux plein est celui où le nombre de trimestres validés (selon l'année de naissance) est suffisant pour percevoir la pension optimale. Cette quête du Graal frise chez certains l'obsession alors

qu'elle est inutile. Parfois, il n'est pas nécessaire de s'obliger à continuer de travailler à 100 % jusqu'à 62 ans ou au-delà. Par exemple, opter pour la retraite progressive permet de lever le pied professionnellement tout en continuant à engranger des droits pour la retraite.

En fait, tout va dépendre de votre situation et de votre carrière passée. Il faut les étudier, peser le pour et le contre avant de choisir votre scénario pour la retraite.

LA RETRAITE ANTICIPÉE POUR CARRIÈRE LONGUE

Le départ pour carrière longue peut, pour certains, être une porte de sortie avant l'âge butoir de 62 ans. Vous pouvez partir sans décote plus tôt que ce que vous imaginez grâce au système de la retraite anticipée (voir page 52-55). Par exemple, pour prétendre à l'âge de 60 ans à une retraite pour carrière longue, deux conditions sont à remplir : avoir obtenu au moins cinq trimestres à la fin de l'année civile de ses 20 ans (ou quatre trimestres pour les personnes nées entre octobre et décembre) et justifier du nombre de trimestres requis.

PARTIR SANS LE PLEIN DE TRIMESTRES, POURQUOI PAS ?

En cas de liquidation de la retraite avant d'atteindre le taux plein, la pension n'est pas maximale et sera même définitivement minorée. Dans le jargon des assureurs, on dit qu'elle subit

Repères

DAVANTAGE DE MARGE DE MANŒUVRE POUR POURSUIVRE UNE ACTIVITÉ

■ Selon Valérie Batigne, présidente de Sapiendo Retraite, « partir avec le plein de ses trimestres, c'est se ménager une solution d'appoint pour plus tard. Le retraité pourra, s'il le souhaite, bénéficier du cumul emploi-retraite dans sa version intégrale, beaucoup plus intéressante et facile à manier que sa version plafonnée, où les revenus du nouvel emploi sont limités ».

■ De plus, « le taux plein donne plus de liberté d'action dans le futur. La question du cumul emploi-retraite complique un peu le choix de la date du départ à la retraite ».



une « décote ». Les règles sont cinglantes : au moment du calcul de la pension, le régime de base applique une minoration, de même que le régime complémentaire introduit un coefficient de minoration. Mais cette décote n'est pas toujours aussi pénalisante qu'on le pense.

Certains salariés peuvent délibérément décider de s'arrêter un trimestre avant le taux plein. « Les salariés qui font ce choix mesurent l'impact du malus de trois ans de 10 % sur les retraites Agirc-Arrco par rapport à la décote définitive de 1,25 % de leur retraite de la Sécurité sociale et à celle de 1 % de leur retraite Agirc-Arrco, et ils décident que ce n'est pas la peine d'attendre, explique Pascale Gauthier, associée chez Novelvy Retraite, un cabinet de conseil en retraite. Ce raisonnement est particulièrement pertinent pour ceux qui rachètent des trimestres pour accéder au taux plein. En rachetant un trimestre de moins, ils paient moins cher et évitent un malus de 10 % pendant trois ans sur les retraites Agirc-Arrco. »

Toutefois, cette solution est à nuancer. En vous arrêtant trois mois avant le taux plein, vous vous privez de trois mois de salaire plein (toujours plus élevé que la retraite), vous n'engrangez plus de droits supplémentaires pour la retraite et ne profitez plus de la mutuelle de santé de votre entreprise.

LE TAUX PLEIN AUTOMATIQUE SELON LA DATE DE NAISSANCE

Le départ au taux plein découle de votre parcours professionnel. Si vous avez validé assez de trimestres, il peut être atteint à partir de 62 ans, l'âge légal de départ à la retraite (ou à partir de 60 ans pour les carrières longues). Et il est atteint par tout le monde à 65 ou 67 ans selon l'année de naissance : dans ce cas, il s'agit du taux plein dit automatique.

Si vous décidez d'arrêter à ce moment-là, la règle du bonus-malus de la complémentaire s'appliquera (voir tableau page 48). La pension Agirc-Arrco sera minorée de 10 % pendant trois ans.

Exemple Votre dernier salaire était de 3000 € et votre retraite s'élève à 1500 €, composée de 750 € de régime de base et de 750 € de régime Agirc-Arrco. Le manque à gagner sera de 2700 € sur trois ans.

COMPOSER AVEC LE BONUS-MALUS

Depuis 2019, le salarié (né après 1957) futur retraité, cadre ou non cadre, doit compter avec la règle du bonus-malus Agirc-Arrco.

Si vous partez à la retraite à l'âge du taux plein, votre retraite complémentaire (majoration familiale incluse) subit une décote temporaire de 10 % pendant trois ans, à quelques exceptions près, notamment si vous avez un handicap. La minoration est d'autant plus lourde que la part de la retraite complémentaire dans la pension globale représente en moyenne 55 % pour les cadres. Cette règle vous concerne aussi si vous partez à l'âge de 60 ans dans le cadre d'une carrière longue.

En revanche, si vous partez à 67 ans (âge du taux plein automatique), elle ne s'applique pas. Face au dispositif du bonus-malus, deux stratégies sont possibles.

VOUS VOULEZ ÉVITER LE MALUS À TOUT PRIX

La solution la plus évidente, c'est de tenir bon ! Vous patientez un an de plus avant de liquider votre retraite. Sans rien avoir à faire vis-à-vis de votre employeur. Dans ce cas, vous ne subissez pas le malus temporaire. Mais vous profitez d'une surcote définitive de 5 % par an de la pension du régime de base et continuez à engranger des points Agirc-Arrco. Si vous reportez votre départ de deux ans, vous bénéficierez du mécanisme de bonus de 10 % pendant un an de la pension Agirc-Arrco. Jouer les prolongations vous donnera aussi du temps pour dépenser éventuellement des jours de RTT ou des jours placés dans un compte-épargne temps.

VOUS SUBISSEZ LE MALUS MALGRÉ TOUT

Calcuette en main, vous décidez de partir quand même au taux plein. Attendre un an ne vaut pas la peine.

Exemple Vous êtes cadre et aurez tous vos trimestres en janvier 2021. Votre salaire annuel est de 55000 € et votre future pension sera de 37000 €, dont 20000 € d'Agirc-Arrco. En partant en janvier 2021 au taux plein, le malus temporaire vous fera perdre 6000 € sur trois ans (10 % x 20000 x 3). Cette somme ne représente que 1,3 mois de salaire.



Travailler jusqu'à atteindre le taux plein vous donne également une liberté totale si vous décidez ensuite de bénéficier du dispositif du cumul emploi-retraite (*lire article page 60*). Quelle que soit la situation, vous gardez toujours la main : vous pouvez décider de partir à la retraite ou de différer ce moment.

TRAVAILLER UN AN DE PLUS POUR ÉVITER LA DÉCOTE

Lorsque vous avez atteint le taux plein, vous pouvez choisir de travailler une année supplémentaire pour ne pas subir la décote temporaire. Efficace, cette parade dépend de votre envie de continuer ou non. Votre situation professionnelle et vos conditions de travail vont peser dans la décision que vous prendrez.

De plus, la pension du régime de base est majorée au rythme de 5 % par année pleine. « Dans ce scénario, vous évitez le malus mais vous abandonnez aussi un an de retraite », souligne Pascale Gauthier. Et un an de retraite, c'est beaucoup d'argent. En prenant comme base de calcul la pension brute moyenne, qui est de 1 576 € par mois, cela équivaut à 18 912 € pour une année...

Quoi qu'il en soit, si vous souhaitez continuer un an de plus après le taux plein, vous n'avez aucune négociation à engager avec votre employeur.

CONTINUER PLUSIEURS ANNÉES POUR MAJORER SA PENSION

En exerçant quelques années de plus, vous continuez de cotiser, on dit que vous « surcotez ». Ce choix a un triple avantage. D'abord, le montant de la pension du régime général est majoré. En reportant votre départ à la retraite de deux ans après le taux plein, ce montant augmente de 10 %. En le retardant de trois ans, il est majoré de 15 %, et en cas de report de quatre ans, de 20 %. Ensuite, si vous êtes salarié, non seulement vous évitez largement le malus Agirc-Arrco, mais vous profitez du mécanisme du bonus de 10 à 30 % entre deux et quatre ans de travail supplémentaire (*voir encadré ci-dessous*). « Côté retraite complémentaire, vous continuez à accumuler des points, précise Nazan Ceyhan, du cabinet d'expertise retraite Neovia. Cela peut présenter des avantages pour certains ; il faut néanmoins calculer ce que cela représente avec la valeur du point. » ■

LAURENCE BOCCARA

►►► L'IMPACT DES CONDITIONS DU DÉPART SUR LE MONTANT DE LA RETRAITE

4 SCÉNARIOS DE DÉPART À LA RETRAITE : POUR CARRIÈRE LONGUE, AVEC DÉCOTE, À TAUX PLEIN, AVEC SURCOTE

HYPOTHÈSE : départ à la retraite d'une personne ayant un revenu annuel de fin de carrière de 34 000 €		Montant global de la retraite avant le malus Agirc-Arrco		Montant du malus Agirc-Arrco (- 10 % pendant 3 ans)		Montant global de la retraite (pendant 3 ans au maximum) s'il y a le malus Agirc-Arrco	
		Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
Scénario n°1	Départ à 60 ans au taux plein pour carrière longue	23 359 €	1 947 €	812 €	68 €	22 547 €	1 879 €
Scénario n°2	Départ un an avant le taux plein (décote de 4 trimestres)	22 529 €	1 877 €	0 €	0 €	22 529 €	1 877 €
Scénario n°3	Départ au taux plein à partir de l'âge minimum légal	24 000 €	2 000 €	840 €	70 €	23 160 €	1 930 €
Scénario n°4	Départ un an après le taux plein (surcote de 4 trimestres)	24 920 €	2 077 €	0 €	0 €	24 920 €	2 077 €

Source : Sapiendo

■ Comment lire ce tableau ? Il montre l'impact des conditions du départ sur le montant global de la retraite (de base et complémentaire) sur la base de quatre scénarios : départ à la retraite à 60 ans pour carrière longue ; départ un an (quatre trimestres) avant le taux plein (décote) ; départ au taux plein ; départ un an après le taux plein (surcote).

■ Le scénario n°2 fait perdre 53 € par mois de retraite par rapport au scénario n°3. Opter pour le scénario n°4 majore la retraite de 147 € par mois par rapport au scénario n°3 et de 200 € par rapport au scénario n°2. Les scénarios n°2 et n°4 permettent d'échapper au malus du régime Agirc-Arrco.